

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

N°14-04-19

L'an deux mil quatorze, le jeudi 17 avril à 18 heures, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 9 avril 2014.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; LHERMITTE M.P. ; CARVALHO H. ; PIRET R. ; POULAIN P. ; RITAINE E. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANCQUE G.A. ; CRETON S. ; GARENAUX M. ; GUILLEMANT S. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; LEROY C. ; SAGNIER F. ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; WALLET B. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; EVRARD D. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; DEVIGNE G. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Monsieur Julien DELANNOY est élu secrétaire.

OBJET : CREATION DES POSTES DE VICE-PRESIDENTS

Vu le code général des collectivités locales, et notamment l'article L5211-10 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant (11 pour la CCPL) ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 56 voix POUR et 1 abstention, **DECIDE** la création de 10 postes de vice-présidents.

Pour extrait conforme.

Le Président,

